



D.2021.07.07.10.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 7 Juillet 2021

10 – COMMUNICATION**10.5 – Partenariat et convention n°2021-1040 entre Tisséo Collectivités et l'association Grands Interprètes.**

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PERRIN Philippe			X
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X (à/c du point 5.1)	X (à M. Grass jusqu'au point 4.1 inclus)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

SMTC

7, esplanade Compans-Caffarelli
BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210713-20210707-10-5D-DE
Date de réception préfecture : 13/07/2021

Monsieur le Président expose que la crise sanitaire a profondément impacté les activités culturelles au cours des années 2020 et 2021. Elle a également profondément affecté l'usage des transports publics, avec une baisse moyenne de fréquentation de 39% en 2020 et une baisse similaire entre janvier et mai 2021.

Aussi, les concerts des Grands Interprètes prévus à l'automne 2021 sont l'occasion de valoriser l'usage du réseau Tisséo pour l'ensemble de la mobilité quotidienne, y compris l'accès aux grands événements culturels.

Le soutien financier de Tisséo Collectivités est fondé sur le symbole de la reprise et sur la synergie des activités culturelles et d'usage des transports publics à l'issue de la crise sanitaire :

- D'une part, l'automne 2021 est une période décisive pour donner l'envie aux habitants de redécouvrir ces activités culturelles et d'adopter le réseau Tisséo à leurs déplacements, y compris pour des déplacements de loisir en soirée ;
- D'autre part, la Halle aux Grains est une salle particulièrement bien desservie par le **métro B** (F. Verdier) et **4 Linéo** (1, 7, 8 et 9). Ces cinq lignes fonctionnent en soirée.
- Enfin, la Halle aux Grains est également concernée par le projet de 3^{ème} ligne de métro, la station F. Verdier constituant la station centrale de correspondance entre la ligne B et la 3^e ligne de métro.

Il convient dès lors d'établir une convention fixant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat ainsi que les engagements réciproques de chaque partie.

D'une part,

Tisséo Collectivités s'engage à (...) :

- (...) assurer la diffusion d'une annonce sonore dans les stations de métro des lignes A et B afin de promouvoir l'évènement et ses accès en transport en commun auprès du grand public,
- (...) assurer la diffusion d'un visuel sur les écrans des bus Linéo et dans les salles billettiques des stations de métro des lignes A et afin de promouvoir l'évènement et ses accès en transport en commun auprès du grand public.
- (...) mettre à disposition un cadre d'affichage par station des lignes de métro A et B, du 21 au 28 septembre 2021 et du 18 au 25 janvier 2022.

Et d'autre part,

L'association Les Grands Interprètes s'engage à :

- (...) valoriser la desserte de la Halle aux Grains en transport en commun,
- (...) insérer le logo de Tisséo Collectivités sur le site internet, sur le programme, sur tout support destiné à la presse,
- (...) offrir 50 places en catégorie 2 + 10 places de prestige (à l'exception des concerts du Bolchoï).
- A transmettre dans les délais les supports de communication pour les cadres d'affichages dans les stations (du 21 au 28 septembre 2021 : Livraison des 80 affiches A3 avant le 14 septembre 21 / du 18 au 25 janvier 2022 : Livraison des 80 affiches A3 avant le 11 janvier 2022).

La participation financière de Tisséo-Collectivités s'élève à 6.000,00€ H.T. (six mille euros hors taxes) ;

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président à signer cette dernière.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

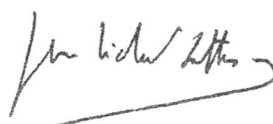
ARTICLE 1 : AUTORISE le versement d'une participation financière de 6.000 € H.T. à l'association Les Grands Interprètes.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense sera inscrite au chapitre 65 du budget 2021 du SMTC-Tisséo.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer la convention n° 2021-1040 avec l'association Les Grands Interprètes.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES

CONVENTION n° 2021-1040

D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

ENTRE

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, sis 7, Esplanade Compans Caffarelli, BP 11120, 31011 TOULOUSE cedex 6, et représenté par son Président, M. Jean-Michel LATTES, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu de la délibération n° D 2021.07.07.10.5

Ci-après dénommé « **Tisséo Collectivités** »

ET

L'association Les Grands Interprètes, sis 61 rue de la Pomme – 31000 Toulouse (N° Siret : 344 758 743 00027 - APE : 9002Z) et représentée par son président Pierre PRADERE dûment habilité.

Ci-après dénommée « **association Les Grands Interprètes** »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La crise sanitaire a profondément impacté les activités culturelles au cours des années 2020 et 2021. Elle a également profondément affecté l'usage des transports publics, avec une baisse moyenne de fréquentation de 39% en 2020 et une baisse similaire entre janvier et mai 2021.

Aussi, les concerts des Grands Interprètes prévus à l'automne 2021 sont l'occasion de valoriser l'usage du réseau Tisséo pour l'ensemble de la mobilité quotidienne, y compris l'accès aux grands événements culturels.

Le soutien financier de Tisséo Collectivités est fondé sur le symbole de la reprise et sur la synergie des activités culturelles et d'usage des transports publics à l'issue de la crise sanitaire :

- *D'une part, l'automne 2021 est une période décisive pour donner l'envie aux habitants de redécouvrir ces activités culturelles et d'adopter le réseau Tisséo à leurs déplacements, y compris pour des déplacements de loisir en soirée ;*
- *D'autre part, la Halle aux Grains est une salle particulièrement bien desservie par le **métro B** (F Verdier) et **4 Linéo** (1, 7, 8 et 9). Ces cinq lignes fonctionnent en soirée.*
- *Enfin, la Halle aux Grains est également concernée par le projet de 3^{ème} ligne de métro, la station F. Verdier constituant la station centrale de correspondance entre la ligne B et la 3^e ligne de métro.*

Ainsi, en contrepartie du soutien financier de Tisséo Collectivités, l'évènement valorisera la desserte de la Halle aux Grains et le projet de 3ème ligne de métro.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de Tisséo Collectivités et l'association Les Grands Interprètes.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE TISSEO COLLECTIVITES

Tisséo Collectivités s'engage à (...) :

- (...) assurer la diffusion d'une annonce sonore dans les stations de métro des lignes A et B afin de promouvoir l'évènement et ses accès en transport en commun auprès du grand public,
- (...) assurer la diffusion d'une visuels sur les écrans des bus Linéo et dans les salles billettiques des stations de métro des lignes A et afin de promouvoir l'évènement et ses accès en transport en commun auprès du grand public.
- (...) mettre à disposition un cadre d'affichage par station des lignes de métro A et B, du 21 au 28 septembre 2021 et du 18 au 25 janvier 2022.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION LES GRANDS INTERPRETES

L'association Les Grands Interprètes s'engage à :

- (...) valoriser la desserte de la Halle aux Grains en transport en commun,
- (...) insérer le logo de Tisséo Collectivités sur le site internet, sur le programme, sur tout support destiné à la presse,
- (...) offrir 50 places en catégorie 2 + 10 places de prestige (à l'exception des concerts du Bolchoï).
- A transmettre dans les délais les supports de communication pour les cadres d'affichages dans les station (du 21 au 28 septembre 2021 : Livraison des 80 affiches A3 avant le 14 septembre 21 / du 18 au 25 janvier 2022 : Livraison des 80 affiches A3 avant le 11 janvier 2022).

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Tisséo Collectivités versera une participation financière d'un montant de 6.000 € (H.T) (six mille euros hors taxes).

L'association Grands Interprètes s'engage à effectuer une demande de versement mentionnant le montant de la participation financière, le numéro de la convention et le RIB auprès de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 5 : DUREE

La présente convention prend effet à compter de la signature par la dernière partie. Elle prend fin à l'achèvement de la manifestation sauf cas de résiliation prévu à l'article 6.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les parties.

ARTICLE 7 : RESILIATION DE LA CONVENTION

Cette convention serait annulée de plein droit par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect d'une ou de l'autre des obligations ou en cas d'annulation de la manifestation.

La présente convention pourra également être résiliée pour tout motif, par l'une ou l'autre des parties ou à tout moment dès lors que l'ensemble des parties en sont d'accord, sans indemnités de part et d'autre moyennant un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 : LITIGES

Les parties conviennent d'épuiser les voies amiables avant de s'en remettre aux tribunaux.
Seuls les tribunaux de Toulouse seront compétents.

Fait à Toulouse, en deux exemplaires originaux, le

Pour Tisséo-Collectivités
Le Président

Pour l'Association Grands Interprètes
Le Président

Jean-Michel LATTES

Pierre PRADERE